



Cumule tes achats

**et remporte
de magnifiques**

CADEAUX !

Marques partenaires de l'opération

Inscris-toi : francofa-eurodis.fr

Du 1^{er} au 27 février 2026

Règles du jeu

- 1 – Inscris-toi à l'opération pour être le roi d'la glisse !
- 2 – Réalise au moins 1000€HT de commandes sur le mois avec nos 25 marques partenaires
- 3 – Bats ton score d'achats de février 2025
- 4 – Remporte 3% du montant de tes achats en cadeaux !

Nos marques partenaires



Sur les achats des produits
de nos marques partenaires.

Gagne 3% de tes
achats en cadeau !



Photos non contractuelles. Les cadeaux ci-dessus sont présentés à titre d'illustration et seront valorisés en points sur notre boutique cadeaux en ligne.

Extrait du règlement de l'opération Tout Schuss !

Article 1 : La SAS Francofa Eurodis organise un jeu avec obligation d'achat du 01/02/2026 au 27/02/2026 midi (jour inclus).

Article 2 : Ce jeu avec obligation d'achat est réservé à tout client professionnel de France métropolitaine justifiant d'un extrait Kbis, ayant un compte chez Francofa Eurodis, ayant obtenu l'accord de son dirigeant.

Article 3 : L'objectif de l'opération est de réaliser pendant la période du 1^{er} au 27 février 2026 une croissance des achats de marchandises auprès des agences Francofa Eurodis par rapport à février 2025 et un minimum d'achats de 1000 euros HT. Seuls les achats réalisés sur les produits des marques partenaires de l'opération seront comptabilisés. En contrepartie de cette double réalisation de chiffre d'affaires et de croissance, l'organisatrice attribuera des points à valoir sur sa boutique cadeaux, à hauteur de 3% des achats réalisés sur les produits des marques partenaires de l'opération. Le montant des gains est plafonné à 500€.

Article 4 : Pour prendre part à l'opération, les participants doivent compléter le formulaire d'adhésion disponible sur la page web toutschuss.francofa-eurodis.fr et accepter le règlement du jeu. L'inscription ne sera définitive qu'une fois la confirmation de réception de ce formulaire d'adhésion par « l'organisatrice ». Cette confirmation sera envoyée par email et indiquera le chiffre d'affaires de référence (il s'agit du chiffre d'affaires facturé réalisé sur la période du 1^{er} au 28 février 2025) qui servira de base de calcul pour pouvoir prétendre à un lot. Attention, ce lot ne sera attribué que si le participant réalise au minimum 1000 euros de chiffre d'affaires sur la période sur les marques partenaires de l'opération, et une progression d'achat de marchandises par rapport au montant indiqué sur la confirmation.

Article 5 : Les cadeaux présentés sur la plaquette seront valorisés en points sur notre boutique cadeaux en ligne <https://boutique-francofa-eurodis.fr>.

Article 6 : Ce règlement est disponible sur le site toutschuss.francofa-eurodis.fr ou sur demande à l'adresse suivante : toutschuss@francofa-eurodis.fr.



Règlement complet de l'opération sur :
toutschuss.francofa-eurodis.fr

**FRANCOFA
EURODIS**

13 rue Sir Alexander Fleming
ZI des Renouillères - 93360 Neuilly Plaisance
francofa-eurodis.fr

SAS au capital de 659 780 euros - Siren 401 662 036 - APE 4652Z